

## 1 er CONSEIL MUNICIPAL du MANDAT 2020-2026

JEUDI 28 MAI 2020 à 20h 30 salle ERA  
COMPTE RENDU

### **PRESENTS :**

Pascal PONCET, Emmanuelle BARLERIN, Jean Paul ROYER, Dominique VIETTI, Michel COMPAGNAT, Colette MELON, Michaël DAUSSY, Nathalie OSSEDAT, Dominique SCIANDRONE, Céline VALLAS, Antoine CHAMOURET, Solange PERRIER, Clément MOISSONNIER, Urielle GONARD, Cyril EPINAT

### **ABSENT EXCUSE :** 0

### **ABSENT :** 0

### **SECRETAIRE DE SEANCE :** Clément MOISSONNIER

Après avoir accueilli l'assemblée et rappelé le résultat du scrutin du 15 mars, Pascal PONCET maire du précédent mandat demanda à Solange PERRIER de présider la séance jusqu'à l'élection du maire qu'elle eut la charge d'organiser comme le prévoient les textes.

Exceptionnellement et en raison de la crise sanitaire liée au COVID 19, la première réunion du conseil municipal, s'est tenue à la salle ERA-chemin Croix de Mission, avec autorisation préfectorale.

Il s'agissait d'être en mesure de respecter les instructions imposées soit un minimum d'un m<sup>2</sup> par personne présente. Ce premier conseil était public. La presse était d'ailleurs au rendez-vous.

Depuis l'élection du 15 mars 2020 lors duquel 15 élus avaient été désignés, la pandémie n'avait pas permis la tenue de ce premier conseil d'installation.

Madame PERRIER, après avoir fait l'appel des élus (tous présents), donne lecture du préambule.

Clément MOISSONNIER est ensuite désigné secrétaire de séance (le plus jeune de l'assemblée).

Deux assesseurs sont également désignés en vue de l'élection du maire et des adjoints : Antoine CHAMOURET et Urielle GONARD.

Madame PERRIER invite alors à procéder à l'élection du maire.

## 1/ ELECTION DU MAIRE

### **Liste « Pour que vivre ici reste une chance » conduite par Pascal PONCET :**

Pascal PONCET - BARLERIN Emmanuelle – Jean Paul ROYER – Dominique VIETTI – Michel COMPAGNAT – Colette MELON – Mickaël DAUSSY – Nathalie OSSEDAT - Dominique SCIANDRONE – Céline VALLAS - CHAMOURET Antoine – Solange PERRIER (12 élus)

### **Liste « Engagés avec vous » conduite par Clément MOISSONNIER :**

Clément MOISSONNIER - Urielle GONARD - Cyril EPINAT (3 élus)

### **Liste conduite par Pascal PONCET maire sortant** (12 élus)

1 candidat : Pascal PONCET

### **Liste conduite par Clément MOISSONNIER** (3 élus)

Pas de candidat

Résultat : Pascal PONCET est élu maire / 11 voix et 4 bulletins blancs

Pascal PONCET est proclamé maire et reprend la présidence de la séance.

Il adresse un message de remerciements aux élus du précédent mandat qui ne se sont pas représentés avec une pensée toute particulière pour le très regretté Bernard MEIER.

Il déclina rapidement les ambitions du mandat en insistant sur la défense et la préservation des acquis : milieu économique et services publics. Il évoqua aussi la Chapelle et l'indispensable 1<sup>ère</sup> tranche de réhabilitation, la nécessaire concrétisation du PLU, la poursuite de la lutte engagée depuis des années contre le projet éolien aux côtés du Préfet et des nombreuses autres entités, l'attention particulière à porter à l'école, à la piscine, le périmètre de l'intercommunalité.

Il évoqua un mandat qui devrait aussi s'adapter aux opportunités comme la mise à niveau informatique de l'école. Il termina son propos en indiquant qu'il faudrait aussi adapter le programme eu égard à l'impact que laissera la crise sanitaire.

## 2/ DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints. Le maire propose de n'en désigner que 3. Cette proposition fait l'unanimité

## 3/ ELECTION DES ADJOINTS

Il est procédé à l'élection des adjoints au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel.

NOTA : Vote à bulletins secrets comme pour le maire

Candidats :

### **Liste « Pour que vivre ici reste une chance »**

- 1 ère adjointe : Emmanuelle BARLERIN (3ème adjointe sortante)
- 2 ème adjoint : Jean Paul ROYER (conseiller sortant)
- 3 ème adjointe : Dominique VIETTI (conseillère déléguée sortante)

### **Liste « Engagés avec vous »**

Pas de candidat

Résultat :

- 1 ère adjointe : Emmanuelle BARLERIN
- 2 ème adjoint : Jean Paul ROYER
- 3 ème adjointe : Dominique VIETTI

La liste est élue. Elle obtient 11 voix et 4 bulletins blancs

Monsieur le maire annonce qu'il procèdera à la nomination de 4 conseillers délégués par arrêté municipal : Michel COMPAGNAT- Colette MELON - DAUSSY Michael-Nathalie OSSEDAT, tous conseillers sortants.

Cyril EPINAT fait remarquer que les 3 élus de la liste « Engagés pour vous » sont mis à l'écart.

Pascal PONCET répond qu'en scrutin de liste, ce n'est pas le panachage et qu'il est normal que le maire désigne des conseillers délégués issus de la liste gagnante. Il s'agit, rajoute le maire, de traduire au sein du conseil municipal le vote démocratique des électeurs qui ont donné une majorité à une liste et surtout à un programme qui doit être porté par la liste désignée par le vote . Il invite Cyril EPINAT à observer ce qui se passe ailleurs dans les communes où l'élection se fait par scrutin de liste.

Il précise encore que les 3 élus concernés trouveront un place au sein des diverses missions qui constituent l'activité municipale.

## 4/ INDEMNITES

Monsieur le maire propose d'aborder le sujet de l'indemnité des élus. Il obtient l'accord de l'assemblée bien ce sujet n'étant pas porté à l'ordre du jour.

Il explique que, depuis le 29 décembre 2019, les maires bénéficient à titre automatique et de droit, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L2123-23 du CGCT (51.60% de l'indice brut 1027 de la fonction publique pour les communes entre 1 000 et 3 499 habitants).

Toutefois, le maire souhaite refuser cette augmentation et demande à l'assemblée municipale de délibérer afin que le taux de 51.60% prévu par les textes ne soit pas retenu. Il propose que le taux de 40% qui lui était appliqué soit maintenu renonçant ainsi à une revalorisation de son indemnité.

Le conseil municipal, à l'unanimité prend acte et décide de fixer les indemnités du maire à 40 % de l'indice brut 1027.

De même, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire l'indemnité que percevaient les adjoints lors du précédent mandat soit 13.57 %. Les adjoints n'ont pas souhaité de revalorisation. Ils sont sous le plafond autorisé.

L'enveloppe dédiée aux indemnités restera globalement la même que celle fixée lors du précédent mandat qui comprenait le maire, 4 adjoints et 2 conseillers délégués.

Les 4 conseillers délégués nommés percevront donc, pour atteindre cet objectif, une indemnité de 5.90%. Cette enveloppe globale reste en dessous du montant maximum global autorisé.

## 5 / DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil municipal, donne, à l'unanimité, un certain nombre de délégations au maire pendant l'exercice du mandat de sorte à ce que celui-ci puisse exercer dans les meilleures conditions (urbanisme, achat, actions en justice...).

## 6 / LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le maire procède à la lecture de la Charte de l'élu local.

Il en remet un exemplaire à chaque élu ainsi qu'une copie des dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats des conseillers municipaux.

## 7/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD

Monsieur le maire demande à l'assemblée municipale de voter les représentants de la commune auprès d'une institution très concernée par la crise sanitaire : l'EHPAD.

Les élus suivants sont désignés :

Pascal PONCET (Président du Conseil d'Administration de droit) Emmanuelle BARLERIN, Solange PERRIER.

## 8/ LABEL « ECOLES NUMERIQUES 2020 »

Monsieur le maire explique que l'école publique a présenté un dossier afin d'obtenir le label « école numérique 2020 » permettant ainsi à l'école de s'équiper en matériel numérique. C'est la mairie qui prendra en charge une dépense de l'ordre de 14 000 euros subventionnée à hauteur de 50% par l'Éducation Nationale.

## 9 / QUESTIONS DIVERSES

### ORGANISATION MUNICIPALE

- CONSEILS MUNICIPAUX : Monsieur le maire explique à l'assemblée municipale que, sauf nécessité, les séances du conseil municipal auront lieu les derniers vendredis de chaque mois à 20 heures en mairie.

- REUNION DE BUREAU : le maire, les adjoints et les conseillers délégués se réuniront chaque vendredi après-midi, en mairie.

### OUVERTURE CAMPING - PISCINE

- CAMPING : Le maire annonce à l'assemblée municipale, que, suite aux déclarations du premier ministre le camping municipal pourra ouvrir le 02 juin 2020 avec pour principales obligations le respect des mesures de distanciation sociale.

- PISCINE : Toujours selon les déclarations du premier ministre, la piscine municipale pourrait ouvrir sous réserve de l'élaboration d'un plan sanitaire accepté par Monsieur le sous-préfet. Une réflexion est en cours pour permettre cette ouverture.

La volonté de la municipalité est d'ouvrir si la commune est en mesure d'assurer la mise en place et le respect de règles adaptées

### DEROULEMENT MARCHE FORAIN

Le marché forain se déroule actuellement selon un schéma et une configuration acceptés par Monsieur le Préfet impliquant les élus afin de faire respecter les contraintes liées à la crise sanitaire.

Des contrôles ont été effectués par les autorités étatiques et la gendarmerie.

L'ensemble des élus ayant participé au maintien du respect des mesures imposées par la préfecture réagi à l'unanimité pour signaler le manque de civisme de certaines personnes refusant notamment de respecter le plan de circulation, les « entrées-sorties », les dispositifs de gestion des flux mettant ainsi le marché en péril.

Après une discussion autour de plusieurs pistes (déplacement du marché, rappel des consignes, ...) le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir la configuration actuelle jusqu'aux prochaines déclarations du gouvernement (22 juin 2020), de solliciter la gendarmerie pour plus de contrôles, de démarquer les élus chargés de faire respecter le bon déroulement du marché par le port de gilet fluo ... Emmanuelle BARLERIN et Michel COMPAGNAT seront présents sur le prochain marché.

Le maire invite les personnes fréquentant le marché à strictement respecter les consignes imposées **par arrêté préfectoral**. Il indique qu'il en va de « la survie du marché » important pour bien des acteurs locaux.

**Monsieur le maire clos la séance en informant que :**

- les électrovannes des arroseurs du terrain de foot ont toutes été remplacées à la périphérie du stade
- que l'installation du chauffage central gaz dans le bâtiment communal rue de Thiers devrait être terminée pour le 15 juin 2020.

La séance est levée à 22 H 15.